

DE LA RIVIERE MOUSTIQUE À LA GRANDE RIVIERE À GOYAVES

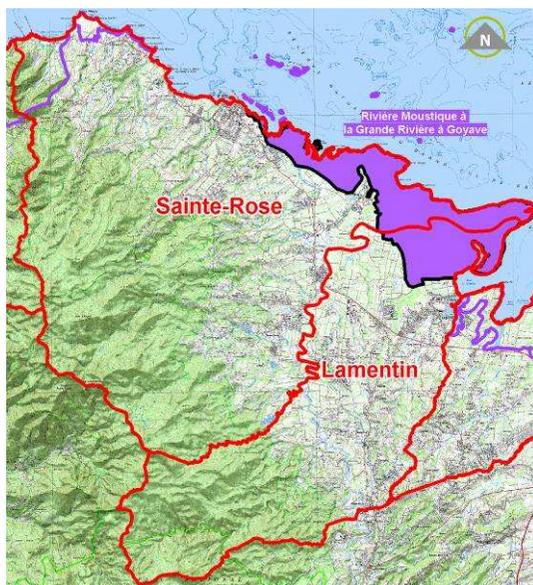


LE LAMENTIN SAINTE-ROSE

1 Carte d'identité du site

Identifiant cartographique	10 350
Superficie	154 ha
Site inscrit en ERL au SMVM 2011	Oui
Site recensé dans l'atlas ADUAG 1995/98	Oui
Unité géographique fonctionnelle correspondante	UG 7A : Le versant Ouest du Grand Cul-de-Sac Marin
Organismes impliqués dans la gestion	-

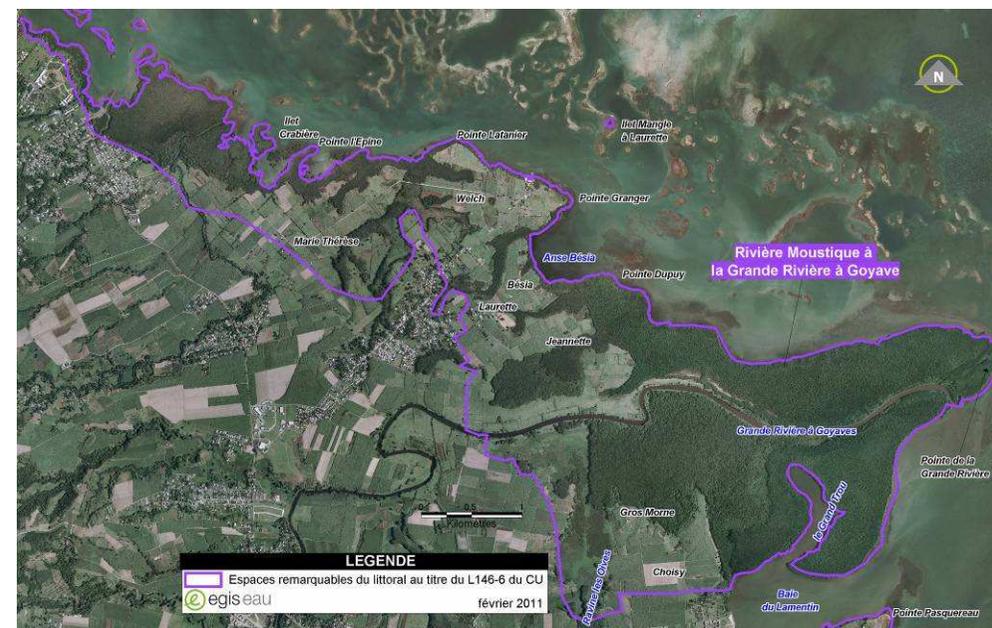
Localisation du site



Vaste zone humide se développant sur le littoral de Sainte-Rose et du Lamentin, alimentée par de nombreux cours d'eau et notamment la Rivière Moustique et la Grande Rivière à Goyaves.

Accès au site : possible jusqu'aux zones inondables du fait de la mise en culture de l'ensemble des espaces qui peuvent l'être. Au-delà, les étendues marécageuses côtières

ne favorisent par leurs parcours et l'on peut difficilement accéder au littoral à l'exception des pointes Granger, Latanier ou de l'anse Bésia dont le profil topographique modeste leur permet de se soustraire aux inondations périodiques (ou permanentes) auxquelles l'ensemble du site est par ailleurs soumis.



Source : BdOrtho IGN 2005, prise de vue mars 2004

Cartographie du site d'après les données SMVM

Ressources, territoires et habitats
 Développement durable
 Énergie et climat
 Prévention des risques
 Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du
Logement Guadeloupe

Sauf mention contraire, toutes les photos, cartes et illustrations ont été réalisées par EGIS EAU, 2010, tous droits réservés

DE LA RIVIERE MOUSTIQUE À LA GRANDE RIVIERE À GOYAVES



LE LAMENTIN SAINTE-ROSE

Synthèse

Typologie du site (issue R146-1 du CU) ¹ :	Intérêts écologiques : b (zone boisée proche du rivage), d (parties naturels des estuaires), e (zone humide), f (milieux abritant des concentrations naturelles d'espèces animales ou végétales) et i (mangrove)
---	--

Justification du classement en ERL	Paysage remarquable ou caractéristique du patrimoine naturel et culturel du littoral	Oui
	Site nécessaire au maintien des équilibres biologiques	Oui
	Site présentant un intérêt écologique	Oui

Etat du site	
Etat des lieux du paysage (préservé / altéré / très altéré)	Quelques altérations
Valeur paysagère (quotidienne / importante / majeure)	Majeure
Qualité écologique (faible / moyenne / forte)	Forte
Importance culturelle (faible / moyenne / forte)	Faible
Principaux usages et activités sur le site : Agriculture, pâturages...	
Pressions et menaces	
Pressions naturelles (faibles / moyennes / fortes)	Faibles
Pressions chimiques (faibles / moyennes / fortes)	Moyennes
Pressions physiques (faibles / moyennes / fortes)	Moyennes
Sources de pollution et éléments disqualifiants	

¹ Cf notice d'accompagnement (p.14)

Constructions (Morne Rouge), Décharge	
Protections, inventaires, labels, ...	
Réserve de Biosphère, Zone Ramsar, Cœur, AOA et AMA du PNG, Acquisition du Conservatoire du Littoral	
Propositions de modifications du périmètre du site	
Extension du périmètre	Zone humide (6,8 ha)
Déclassement / pastillage	Zones urbanisées et agricoles (156 ha)



Panorama sur l'espace remarquable





2 Diagnostic du site

2.1 Les paysages

Motifs du paysage : (mots clés)	Anse, baie, bâti résidentiel, coupure verte, cours d'eau, décharge, estuaire, îlet, mangrove et forêt humide, monocultures, pointe, port, prairie
Valeur paysagère : (Quotidienne, importante, majeure)	Majeure : ce vaste espace naturel rassemble plusieurs faciès qui participent à la richesse paysagère du site.
Autres ERL présentant de fortes similarités en terme de motifs paysagers	Pointe Madeleine- Baie à Chat - Manche à Eau - Ilet à Christophe, Pointe Pasquereau - Pointe St Vaast, Pointe la Rose - Ilet Fortune, Mangrove Morne-à-l'Eau - Ilet à Jacques - Morne Duberran

Unité géographique paysagère correspondante

Ce vaste espace remarquable se situe à la limite entre deux Unités Géographiques paysagères : PAYS 1 A au Nord de la Pointe Dupuy et PAYS 1 B au Sud.

La première unité intitulée « Plaine cannière du Nord-est de la Basse-Terre » reflète l'activité cannière façonnant le paysage qui est peu à peu réduite par l'urbanisation. La plaine est entaillée de nombreuses embouchures de rivières colonisées par la mangrove.

La seconde unité appelée « Abords marécageux de Pointe-à-Pitre » et définit un paysage qui s'établit sur un vaste piémont entaillé de multiples vallées et vallons à fonds humides parcourus notamment par la Grande Rivière à Goyave. La frange littorale est, là encore, principalement occupée par des mangroves qui ceignent le Grand Cul-de-Sac Marin. En général, les fonds de baies sont à côtes rocheuses (Baie du Lamentin). Ce territoire est fortement urbanisé par les agglomérations de Sainte-Rose et du Lamentin.

Visibilité du site

Le site est peu visible depuis le réseau routier (RN 2) qui passe à une bonne distance du littoral. La perspective maritime offre une vision

intéressante du site. Depuis le petit port de pêche de Welch, on profite d'une jolie vue sur l'îlet Mangle à Laurette.



Vue sur l'îlet Mangle à Laurette depuis le port de pêche

Structures paysagères et spécificités

Cette vaste zone naturelle rassemble quantité de faciès (mangroves, forêts, prairies, espaces agricoles) dont la richesse se décline de la terre vers la mer le long des ravines et des cours d'eau (Rivière Moustique et Grande Rivière à Goyaves notamment) qui aboutissent ensuite au Grand Cul-de-Sac Marin.

La partie basse de la Grande Rivière à Goyaves constitue la zone la plus intéressante de par l'importance de son aire et la richesse des milieux qui se déclinent le long de son profil aval depuis la limite des champs de canne jusqu'à son estuaire. Plus au Nord, l'importance de ces zones naturelles est moindre voire très réduite à l'image des Pointes Granger et Latanier ou de l'Anse Bésia où les pâturages s'ouvrent quasiment jusqu'au trait de côte. Néanmoins, une bande boisée continue vient coiffer la ligne littorale depuis la baie du Lamentin jusqu'à Dépôt.

DE LA RIVIERE MOUSTIQUE À LA GRANDE RIVIERE À GOYAVES



LE LAMENTIN SAINTE-ROSE

Etat des lieux du paysage

Le paysage est assez bien préservé bien que la pression urbanistique se fasse ressentir aux abords immédiats du site. Les parcelles agricoles, le tracé des chemins ainsi que les quelques constructions qui empiètent le périmètre de protection altèrent cependant le caractère naturel de ce littoral Nord Basse Terre.

Pointe Granger et Anse Bésia

2.2 Caractéristiques écologiques

Liste des écosystèmes naturels rencontrés sur le site

La succession des peuplements floristiques depuis les lignes de mangroves ennoyées jusqu'aux forêts marécageuses développées le long des cours d'eau est essentielle à l'écologie du Grand Cul-de-Sac Marin.

Sur ce vaste périmètre, les nombreuses influences sont illustrées par une grande variété floristique. Depuis les milieux peu soumis aux interventions de l'homme jusqu'aux espaces agricoles, se côtoient des espèces caractéristiques de la mangrove, des milieux marécageux, des marais, de prairies humides...

La mangrove

Cette formation capable de supporter des conditions extrêmes de salinité et de submersion est présente sur l'ensemble du profil littoral où elle s'impose comme ligne de première colonisation forestière.

Large de quelques mètres comme au niveau des Pointes Granger et Latanier où elle ne forme qu'un mince cordon, la mangrove se développe plus profondément comme au niveau des zones estuariennes de la Rivière Moustique ou de la Grande Rivière à Goyaves où elle forme un rideau de quelques sept à huit cents mètres de largeur.

Essentiellement composée de Palétuviers rouges (*Rhizophora mangle*) au potentiel de colonisation élevé qui leur permet de couvrir le rivage marin (dès lors que la profondeur n'excède pas 50 centimètres), la mangrove est également constituée de Mangle gris (*Avicennia germinans*), de Mangle

blanc (*Laguncularia racemosa*) quand les contraintes de salinité et de submersion sont moins fortes.

Au niveau de l'Anse Bésia notamment, ce cortège floristique est enrichi d'une quatrième espèce, l'Olivier bord-de-mer (*Conocarpus erecta*), qui colonise les espaces exondés.



L'îlet Crabière

Les marais saumâtres

En arrière des zones conquises par la mangrove, apparaissent des espaces ouverts soumis à une salinité qui reste élevée. Ces marais saumâtres constituent le plus souvent des zones de transition entre les zones forestières du littoral (mangrove) et celles qui se développent plus en arrière dans des conditions de salinité très faibles ou nulles.

Les marais saumâtres sont constitués d'une végétation herbacée difficilement pénétrable à Herbe coupante (*Cladium mariscus*) et Fougère dorée (*Acrostichum aureum*), dont l'évolution naturelle vers le stade forestier est contrariée par l'homme à l'origine d'incendies périodiques destinés à garder ces espaces ouverts, favorables à la chasse du gibier d'eau. Ces espaces ont été répertoriés en arrière de Bésia, au Nord-est du Bois fermé mais aussi en arrière de la Pointe Dupuis, du Grand-Trou et de la Baie du Lamentin.



DE LA RIVIERE MOUSTIQUE À LA GRANDE RIVIERE À GOYAVES



LE LAMENTIN SAINTE-ROSE

Forêt marécageuse

En remontant les cours d'eau, l'influence marine disparaît progressivement. La végétation illustre cette lente transition : les espèces de la mangrove ou des marais saumâtres cèdent la place à une végétation caractéristique des zones inondables soustraites à toute influence saline.

La forêt marécageuse colonise une part importante de la rive droite de la Grande Rivière à Goyaves, couvre en grande partie le Bois fermé sur la rive gauche de la Grande Rivière à Goyaves, au sud de l'Anse Bésia et constitue l'essentiel de la zone humide qui se développe à l'Ouest de Morne Rouge. Elle apparaît plus modeste à proximité du hameau de Viard en rive gauche de la Rivière Moustique. Elle est composée principalement du Mangle médaille (*Pterocarpus officinalis*), du Cachiman cochon (*Annona glabra*), du Fromagier (*Morindia citrifolia*), du Croc chien (*Machaerium lunatum*), de la Liane à crabes (*Cydista aequinoctialis*), de la Liane à barriques (*Dalbergia ecastaphyllum*)...

Ces secteurs boisés souffrent eux aussi de la pression de l'homme et de ses défrichements qui le transforment en faciès ouverts, propices à la chasse ou à l'élevage.

Les marais d'eau douce et prairies humides

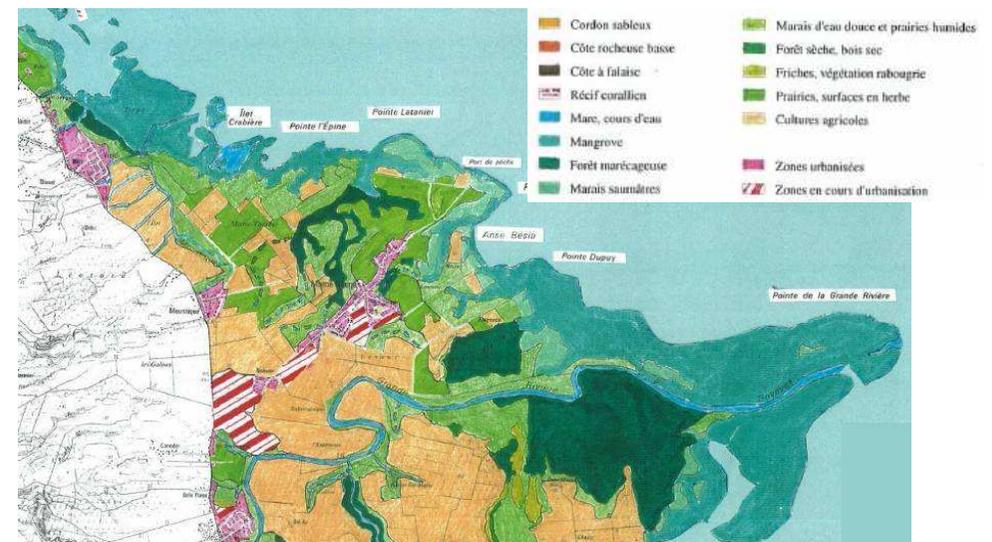
Ces espaces sont ouverts parfois au cœur des forêts marécageuses mais le plus souvent entre ces faciès arborés et les zones agricoles.

Les marais dont la flore est caractérisée par l'Herbe Couteau (*Rhynchospora corymbosa*) et l'Herbe mare (*Thelypteris interrupta*), couvrent une vaste portion de la Ravine des Cives. Ce milieu difficilement pénétrable s'interpose entre deux portions de forêts marécageuses de la rive droite de la Rivière à Goyaves et de la partie forestière amont de la Ravine des Cives.

Le défrichement des forêts marécageuses à des fins d'élevage concernant les espaces périphériques les moins soumis aux inondations peuvent être proposés comme pâtures en dehors de la saison des pluies.



Lit de la Rivière à Goyaves



Unités écologiques (issues de l'atlas ADUAG – DIREN, 1993)



DE LA RIVIERE MOUSTIQUE À LA GRANDE RIVIERE À GOYAVES



LE LAMENTIN SAINTE-ROSE

A l'image du racoon, animal symbolique de la Guadeloupe, la faune est très riche sur ces zones humides, lesquelles constituent tout à la fois des zones de repos, de gagnage et de nidification, fort importantes pour une avifaune parmi laquelle peuvent être distingués les aigrettes, hérons, bihoreaux, poules d'eau, foulques, mais aussi le Balbuzard.

Au niveau du littoral, des pélicans et des frégates sont aussi fréquemment observés. Notons enfin la présence de Pic noir, espèce endémique de la Guadeloupe.

Complémentarité et articulation du site, fonction forte pour l'équilibre des milieux naturels

Ce milieu naturel constitue un lieu d'échanges et de richesses écologiques privilégiés à l'échelle de l'archipel guadeloupéen. L'intérêt écologique est donc important sur toute la portion littorale du Lamentin à Sainte-Rose. Zones d'échanges privilégiés, écotones aux influences majeures sur la faune du Grand Cul-de-Sac, ces zones humides font partie du patrimoine écologique fondamental de la Guadeloupe.

Etat de préservation du milieu naturel

L'agriculture a été développée jusqu'aux abords immédiats des zones humides. La pression anthropique s'est d'abord exprimée par un défrichement systématique des espaces cultivables ; plus insidieuse, elle pèse aujourd'hui sur ces espaces par la pollution qu'elle génère (traitements agricoles, effluents urbains, décharges éparses ...)

Nous noterons la puissance de la zone humide qui se développe de part et d'autre de la partie aval de la Grande Rivière à Goyaves. Cette zone, malgré la proximité du Lamentin sur sa rive droite, demeure préservée de par la submersion de ses terres, sur une large proportion de sa surface.

2.3 Caractéristiques abiotiques du site

Réseau hydrographique

Cet espace remarquable est conquis en grande partie par les eaux. Plusieurs cours d'eau alimentent cette étendue. Du Nord au Sud on peut citer : la Rivière Viard, la Rivière Moustique et la Grande Rivière à Goyaves.



Estuaire de la Rivière à Goyaves





Estuaire de la Rivière Moustique

Caractéristiques géologiques et morphologiques du site

Le substratum de cet espace est constitué de **formations volcano-sédimentaires** qui sont des produits de dégradation des roches volcaniques. Cette formation est entrecoupée de **terrasses alluviales** anciennes et riches en argiles. Ces dernières sont particulièrement épaisses dans la partie aval des cours d'eau de la Grande Rivière à Goyave et de la Rivière Moustique. D'autres formations issues des variations du niveau de la mer et des conditions hydrodynamiques ont donné naissance le long des côtes orientales de Basse-Terre à des dépôts peu ou pas remaniés par la mer. Ces **terrasses fluviatiles** et zones dites de **vases à paléuviers** sont très présente dans le périmètres de cet espace remarquable.

3 Activités, usages et services rendus

Activités primaires



Port de pêche de Sainte-Rose



Le Port de Welch témoigne d'une activité de pêche locale. La chasse est également pratiquée sur l'ensemble de la zone. Le site est fortement marqué par l'agriculture et les défrichements ont été portés jusqu'aux limites des zones mobilisables. Des

prairies inondables assurent la transition entre cet ensemble écologique et des espaces plus intensivement cultivés (canne à sucre).

DE LA RIVIERE MOUSTIQUE À LA GRANDE RIVIERE À GOYAVES



LE LAMENTIN SAINTE-ROSE



On constate que près de 115 ha d'espaces agricoles, situés à l'Est du site, étaient protégés au SAR 2001 et ne le sont plus dans le projet de révision du SAR (approuvé par l'assemblée plénière du Conseil Régional en décembre 2010), car inclus dans le périmètre des L.146-6.

Fonction naturelle du site

Le site joue un rôle écologique très fort (cf. Caractéristiques écologiques p.4).

Zone tampon pour les risques naturels : inondation, limitation de l'érosion des sols

Cette zone humide est enclavée et constitue une zone d'expansion des crues jouant un rôle important en cas de submersion marine ou d'inondation. Les formations à palétuviers sont aussi un moyen de protection contre l'érosion côtière.

Epuration des eaux

Les mangroves jouent un rôle fondamental de filtre naturel. Elles retiennent les particules en suspension et sont susceptibles de contenir certaines pollutions (nitrates, composés toxiques, micropolluants) évitant ainsi leur transfert vers la mer. La saline préserve ainsi les herbiers à phanérogames et autres biocénoses marines.

4 Pressions et menaces

Risques naturels

La position du site et sa morphologie de dépression littorale en font une zone exposée à de multiples aléas :

- surcôtes marines de 4 à 8 mètres en cas de marée de tempête ou de houle cyclonique
- risque sismique avec effet de site et de liquéfaction des sols
- risque d'inondation



DE LA RIVIERE MOUSTIQUE À LA GRANDE RIVIERE À GOYAVES



LE LAMENTIN SAINTE-ROSE

Pressions anthropiques



L'homme exerce une pression très importante sur ce site de part l'agriculture intense qu'il y mène mais également par les multiples effluents pollués qu'il rejette à proximité de cet espace naturel sensible. Le site est également jonché de plusieurs sites de dépôts d'ordures.

On signale également la présence d'une décharge sur la rive gauche de la Rivière Viard.

Destruction chimique

Sur le bassin versant de la Grande rivière à Goyaves, les rejets d'origine industrielle, domestique et agricole ont pu être recensés. Bien que le réseau d'assainissement des eaux usées fasse l'objet d'une attention particulière, ce dispositif d'épuration n'a pas toujours donné des résultats satisfaisants. La pollution agricole, résulte prioritairement d'une utilisation de produits phytosanitaires ; de faibles concentrations de chlordécone ont d'ailleurs été identifiées sur le site de prélèvement de la Grande rivière à Goyaves, lors des analyses réalisées par la Direction Régionale de l'Environnement en 2000.

Urbanisation, étalement urbain

Le site est peu urbanisé : il supporte de nombreuses constructions le long de la route reliant le hameau de Morne-Rouge au port de pêche installé entre les pointes Granger et Latanier.



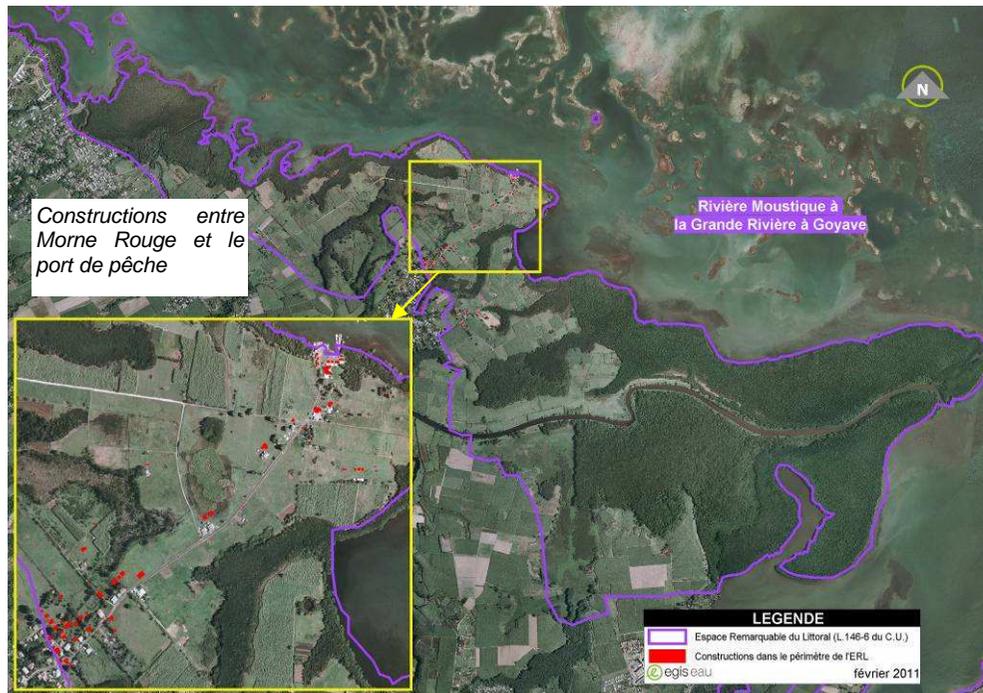
Habitations sur les rives de la Rivière Moustique



DE LA RIVIERE MOUSTIQUE À LA GRANDE RIVIERE À GOYAVES



LE LAMENTIN SAINTE-ROSE



Construction dans le périmètre de l'espace remarquable



Terrain acquis par le Conservatoire

Vulnérabilité des paysages

	Identification	Vulnérabilité	Réversibilité
Éléments disqualifiants (impacts avérés et répertoriés)	Décharge	Forte Moyenne Faible	Impossible Difficile Possible
	Constructions	Forte Moyenne Faible	Impossible Difficile Possible
Facteurs de pression (indices déviation du paysage)	Pression urbaine des quartiers avoisinant	Forte Moyenne Faible	Impossible Difficile Possible

5 Outils de protection des milieux naturels, inventaires, labels

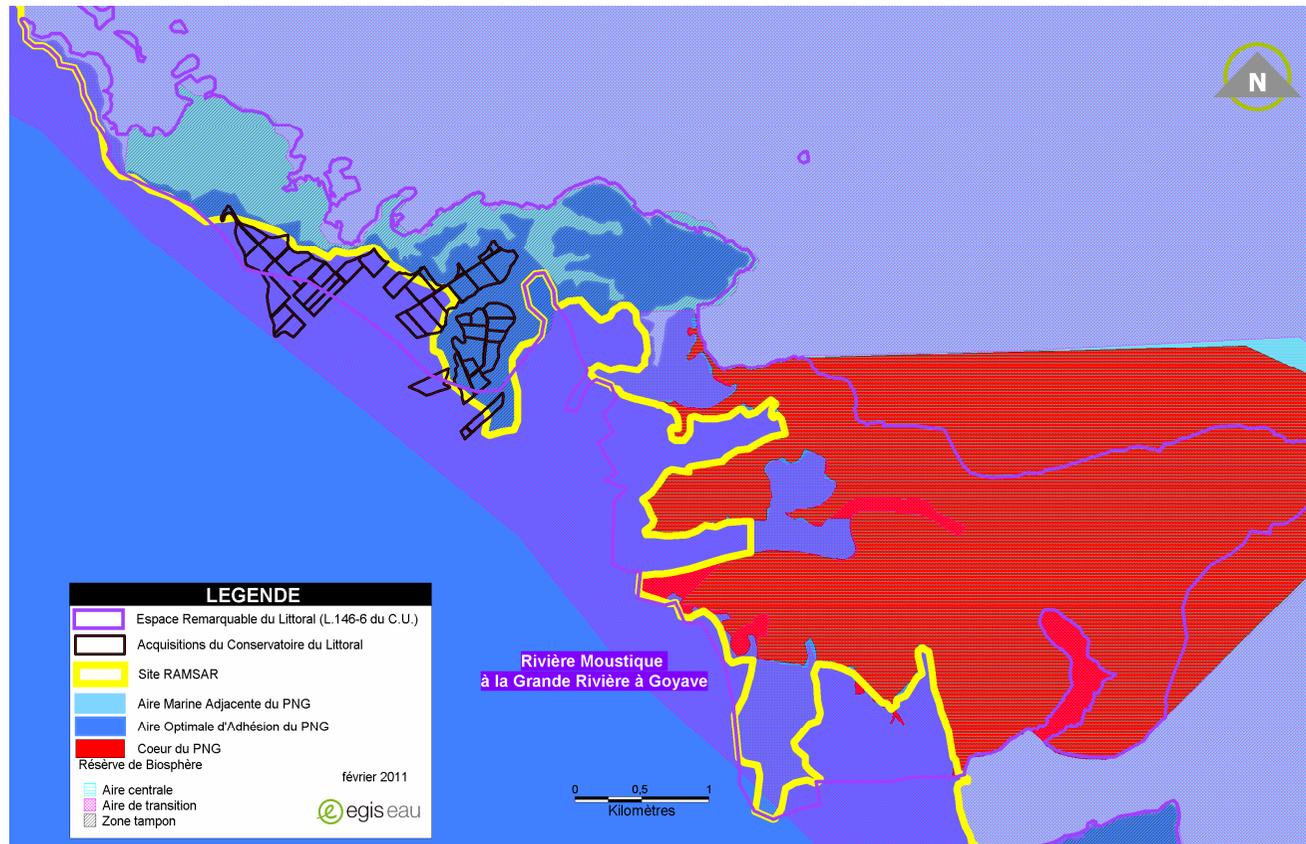
Outils de protection et label internationaux ou européens	Réserve de Biosphère	Aire centrale (20 065 ha) Zone tampon Aire de transition (37 746 ha) depuis le 15/05/1993
	Zone RAMSAR	Grand Cul-de-Sac Marin (29 126.49 ha) depuis le 08/12/1993
Outils de protection réglementaire	Parc national de Guadeloupe	Cœur (1 171 ha) AOA et AMA (131 064 ha)
Outils de protection par la maîtrise foncière	Acquisition du Conservatoire du Littoral	Oui



DE LA RIVIERE MOUSTIQUE À LA GRANDE RIVIERE À GOYAVES



LE LAMENTIN SAINTE-ROSE



Outils de protection et de gestion





6 ZONAGE DU POS / PLU - SMVM

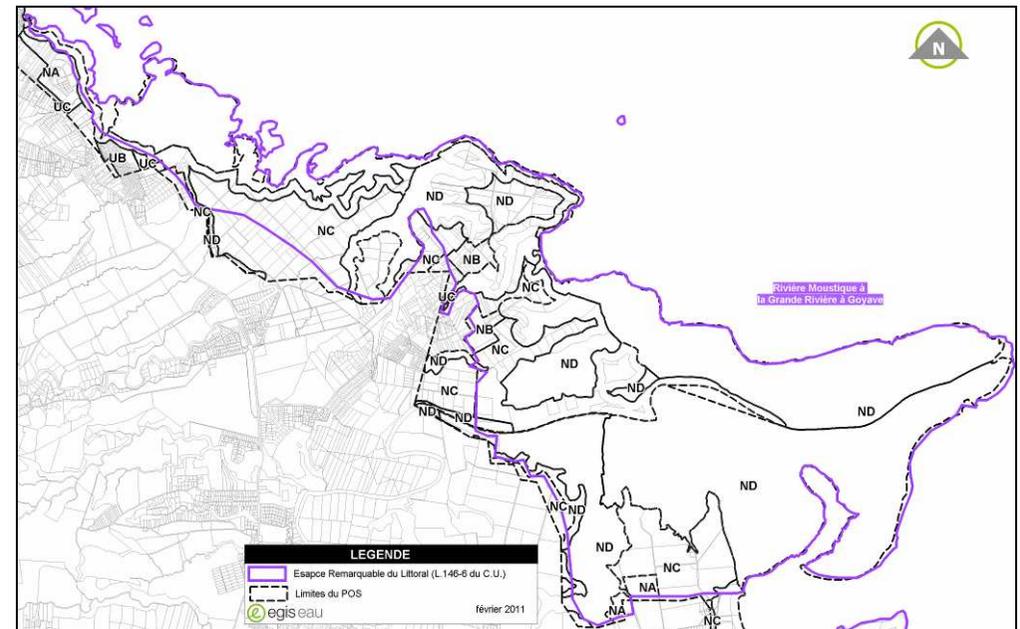
<p>Au sein de l'ERL</p>	<p>Classement en zone naturelle (ND) et en zone agricole (NC).</p> <p>Quelques parcelles sont classées en zone d'urbanisation future (NA) à hauteur de Choisy et Casaneuve.</p> <p>D'autres en urbanisation diffuse (NB) autour de Morne Rouge.</p>
<p>Secteurs limitrophes</p>	<p>Les zones proches du site sont ouvertes à l'urbanisation (UA, UB, UC)</p>

Les zonages du POS présentés ici sont issus de la couche pos_971 de 2006 réalisé par la DDE. La carte ci-contre n'a donc pas valeur réglementaire et ne tient pas compte des éventuelles révisions effectuées.

Facteurs d'équilibre et évolutions observées

Cet espace remarquable est d'une taille importante (près de 154 hectares). La qualité des milieux et le caractère humide des sols sont sa meilleure protection contre la progression de l'urbanisation.

Le site a connu peu d'évolution depuis l'élaboration de l'atlas ADUAG – DIREN de 1998.





7 Evaluation des besoins

7.1 Besoins de protection

	Description	Niveau
Niveau de vulnérabilité	Pression forte d'urbanisation sur le site.	<i>Fort</i>
Importance des protections actuelles	Protection forte sur la quasi-totalité du site : acquisition du conservatoire du littoral. Cœur du PNG sur la Mangrove de part et d'autre l'embouchure de la Grande Rivière à Goyave.	<i>Fort</i>
Niveau de sécurité des frontières	Présence de zones urbanisées au niveau de l'axe routier et au Nord du site. La grande majorité des frontières n'est pas en contact avec des constructions.	<i>Moyen</i>

Besoins de protection	Le site bénéficie déjà de protections fortes. Cependant la pression d'urbanisation est élevée et une zone d'urbanisation dense est déjà identifiée dans le périmètre. Des protections supplémentaires seraient peu être à envisager.	<i>Moyen</i>
------------------------------	--	--------------

7.2 Besoins de restauration

	Description	Niveau
Niveau de dégradation	Site assez bien préservé mais souffre de l'urbanisation surtout le long de l'axe routier et des pollutions chimiques (agricoles, urbaine, décharges sauvages)	<i>Moyen</i>
L'importance des fonctions naturelles assurées	Milieux variés, zones humides importantes de reproduction, de nurserie, de refuge pour de nombreuses espèces. Rôle de transition entre milieu marin et terrestre.	<i>Fort</i>
L'importance des fonctions d'aménités	Fonction paysagère importante. Rôle majeur de zone tampon pour les inondations et limite l'érosion des sols.	<i>Fort</i>
Besoins de restauration	Le niveau de dégradation est modéré mais étant donné l'importance des fonctions du site, le besoin de restauration est fort. Cependant l'urbanisation et les sources de pollution sont difficilement réversibles. Un nettoyage des déchets est quand à lui envisageable.	<i>Fort</i>

7.3 Besoins de gestion

La mangrove au travers de laquelle passe la Grande rivière à Goyave et formant une avancée dans la mer est gérée par le PNG. Il n'y a pas de gestionnaire identifié sur le reste du site. Compte tenu des besoins en protection et en restauration, une gestion du site semble nécessaire pour :

DE LA RIVIERE MOUSTIQUE À LA GRANDE RIVIERE À GOYAVES



LE LAMENTIN SAINTE-ROSE

- le nettoyage des zones souillées par les déchets
- l'entretien de ces mêmes zones
- la mise en place éventuelle d'aménagements légers à des fins éducatives
- répondre aux besoins de protection éventuels
- limiter l'urbanisation selon la réglementation qui s'applique sur le site

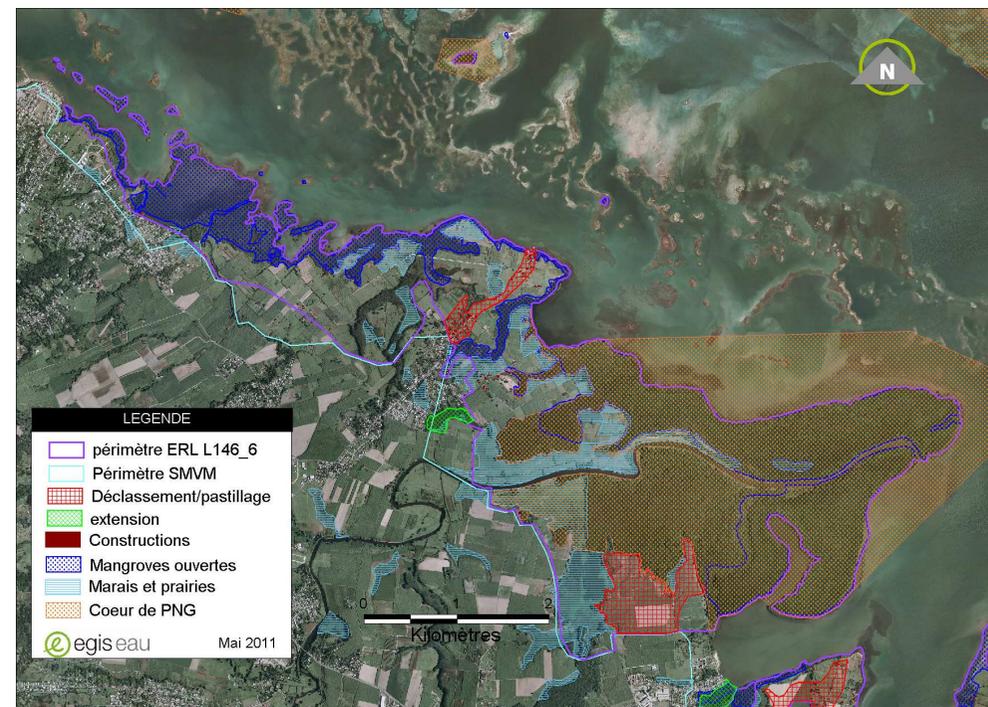
8 Projet de modification du périmètre des sites

Une des propositions de déclassement en rouge (la deuxième en partant de la gauche) concerne une zone de constructions le long de la route reliant le hameau de Morne-Rouge au port de pêche. L'urbanisation sur cet espace induit une perte de son caractère naturel et justifie son déclassement.

Des espaces agricoles situés sur le site ont été retirés du périmètre ERL par le SAR/SMVM 2011. En effet, le classement ERL n'autorise pas la mise en place d'aménagements agricoles. Il est ainsi proposé d'exclure une zone comprenant ces espaces, en rouge sur la carte, du périmètre du site. Cette proposition de déclassement est conforme au SMVM 2011. Ils pourraient bénéficier en remplacement d'un classement destiné aux zones agricoles tel que celui de Zone Agricole Protégée (ZAP) afin de les protéger de l'urbanisation.

Une extension est proposée pour inclure l'intégralité des marais et prairies dans la limite du périmètre du SMVM et des zones agricoles.

Il est à noter que les extensions et déclassements proposés n'interfèrent pas avec le périmètre du cœur du Parc National de Guadeloupe.



Projet de modification du périmètre

Ce grand site doit être adapté pour prendre en compte la réalité du territoire et l'occupation du sol incompatible avec le classement.

	ERL d'origine	Extension(s)	Déclassement(s) pastillage(s)	Total ERL
Surface (ha)	1542	6,8	84,2	1464,6

